

“Ni dieu, ni maître” (Auguste Blanqui, communiste révolutionnaire, 1803-1881)

Matérialisme militant

Bulletin de formation. N°5 - Novembre 2011

édité par **NPA 64**

Coordination de militant-E-s et de comités des Pyrénées - Atlantiques

Élection présidentielle

Histoire, Signification politique, Mode d’emploi

Les 22 avril et 6 mai 2012 auront lieu les premier et second tours de la prochaine élection du Président de la République. Ce sera la dixième élection présidentielle depuis la création de la Cinquième République par Charles de Gaulle en 1958 et la neuvième au suffrage universel direct. En fait ce n’est que depuis une cinquantaine d’années que des élections de ce type se déroulent dans notre pays. Auparavant ce sont les membres de l’Assemblée nationale et du Sénat, réunis en Congrès, qui élisaient le Président.

Un peu d’histoire

Depuis l’abolition de la monarchie en France, c’est à dire depuis 1792, le pays a connu cinq Républiques et 23 présidents différents.

La première République (1792-1804) n’a eu aucun président et s’est terminée par le coup d’Etat du 18 Brumaire 1804 de Bonaparte qui s’est presque aussitôt fait couronner “Empereur des Français” sous le nom de Napoléon 1er. Après son départ, le rétablissement de la monarchie et l’arrivée au pouvoir des frères de Louis XVI (Louis XVIII et Charles X entre 1815 et 1830) puis de leur cousin Louis-Philippe d’Orléans (1830-1848), la Seconde République - née sur les ruines des révolutions ouvrières de février et juin 1848 - n’aura qu’un seul président, Louis Napoléon Bonaparte (le neveu du précédent), qui sera élu au suffrage universel le 20 décembre 1848. Mais trois ans plus tard il fait à son tour un coup d’Etat et se proclame empereur sous le nom de Napoléon III. La guerre qu’il entreprend contre la Prusse en 1870 lui sera fatale et la Troisième République est proclamée le 4 septembre de cette année là. Son premier président sera Adolphe Thiers (de 1871 à 1873) qui avait écrasé, au printemps 1871, les ouvriers parisiens qui s’étaient soulevés et avaient proclamé la Commune.

Les Troisième et Quatrième Républiques

Cette Troisième République va durer jusqu’en 1940. Le président est élu pour sept ans par les deux chambres réunies en Congrès et joue un rôle essentiellement honorifique et protocolaire. L’influence qu’il exerce sur la vie politique est minime. Et ce d’autant plus que seuls quelques présidents effectuent leur sept années à l’Elysée. Thiers démissionne au bout de deux ans, son

successeur Mac-Mahon ne reste en place que cinq ans, Jules Grévy s'en va du fait d'un scandale dans lequel est impliqué son gendre, Carnot est assassiné, Casimîr-Périer ne dure que six mois, Faure meurt d'une congestion cérébrale en cours de mandat, Deschanel, malade, jette l'éponge au bout de sept mois, Millerand ne tient que quatre ans, Doumer est lui aussi assassiné et le second mandat de Lebrun est interrompu par l'invasion allemande et l'arrivée au pouvoir de Pétain qui abolit la République et se proclame "chef de l'Etat français" (10 juillet 1940).

A la Libération, après la chute du régime pétainiste, de Gaulle devient Président du gouvernement provisoire de la République française (1944 -1946). Mais en désaccord avec ses ministres et la majorité des députés - qui fondent une IV ème République reprenant dans ses grandes lignes les traits de la III ème - il démissionne et, peu après, se retire provisoirement de la vie politique (jusqu'en 1958). De Gaulle est en effet partisan d'un régime fort de type présidentiel faisant du président l'acteur clé de la vie politique et réduisant le Parlement à la portion congrue. C'est d'ailleurs le plan qu'il mettra en œuvre lors de son retour au pouvoir et l'avènement de la V ème République en 1958.

La IV ème République ne connaîtra que deux présidents : le "socialiste" Vincent Auriol (1947-1954) puis le très droitier René Coty (1954 -1959), ce dernier n'achevant pas son mandat pour permettre à de Gaulle de prendre sa place.

La V ème République

L'avènement de la V ème République, en 1958, a une cause immédiate et une cause profonde. La cause immédiate est l'incapacité de l'armée coloniale française de venir à bout de l'insurrection du peuple algérien qui a débuté quatre ans plus tôt, le 1er novembre 1954. La cause profonde est l'instabilité gouvernementale qui caractérise la IV ème République, la Chambre des députés faisant tomber les gouvernements les uns après les autres, souvent sur des questions mineures et seulement après quelques mois d'existence.

De Gaulle arrive au pouvoir grâce notamment au putsch d'Alger (13 mai 1958), fomenté par une partie des Pieds Noirs (les Européens d'Algérie) et de l'armée, mouvement insurrectionnel qui gagne ensuite la Corse. Appuyé par la droite, l'extrême droite et les factieux d'Algérie, et aidé pour la couardise d'une bonne partie de la gauche, ce général à la retraite se donne l'image du seul homme capable d'éviter la guerre civile et de "sauver la Patrie".

René Coty l'appelle alors, le 1er juin, à former le gouvernement en tant que Président du Conseil (le titre du premier ministre d'alors). Avec l'appui d'une partie de la droite... et des socialistes (Guy Mollet), de Gaulle promulgue une nouvelle Constitution qu'il fait approuver par référendum le 28 septembre et qui entre en application le 4 octobre de la même année.

Cette Constitution donne l'essentiel du pouvoir exécutif au Président de la République. C'est lui qui nomme le gouvernement (ou s'en débarrasse à condition que le Premier ministre lui présente sa démission, ce qui est une clause purement formelle) ; qui peut dissoudre l'Assemblée nationale (article 12) ; se doter - par périodes de six mois renouvelables - de "pouvoirs spéciaux" qui lui permettent de se passer de l'aval des chambres ou du gouvernement en cas de crise (article 16) ; faire adopter les lois sans l'avis et l'aval du Parlement (article 49-3) ; en tant que chef des armées, il préside à ce titre les conseils et les comités supérieurs de la Défense Nationale (article 15) ; même chose pour la justice puisqu'il préside aussi le Conseil supérieur de la Magistrature (article 65) ; enfin il possède des "domaines réservés" (les questions militaires et de politiques étrangères) dans lesquels ni le gouvernement, ni le Parlement ne peuvent mettre leur nez (ce qui explique pourquoi l'armée française a pu intervenir en Afghanistan, en Côte d'Ivoire et Libye sans même que les parlementaires aient leur mot à dire et se prononcent sur ces interventions). De plus, pendant la durée de son mandat, le Président ne peut être poursuivi ou traduit en justice

sauf pour des faits... de Haute Trahison.

Cette constitution antidémocratique - qui fait du Président de la République un individu au dessus des lois - a été renforcée par un tripatouillage dans le découpage des circonscriptions électorales qui a longtemps permis au parti gaulliste (d'abord appelé UNR, puis UDR et enfin RPR) d'avoir la majorité à l'Assemblée nationale. On caractérise donc ce régime de "régime bonapartiste" en référence à Napoléon Bonaparte qui prit lui aussi le pouvoir par un coup d'Etat et concentra dans ses mains tout le pouvoir, la bourgeoisie s'en remettant à lui pour régler, au besoin par la force, les contradictions et conflits de la lutte de classes (en l'occurrence pour de Gaulle la question algérienne).

Il est bon de rappeler que dans un ouvrage paru en 1964, François Mitterrand, qui n'était pas encore devenu Président de la République, qualifiait de Gaulle, son régime et ses pratiques de "Coup d'état permanent". Un régime et des pratiques dont Mitterrand devait d'ailleurs bénéficier et reprendre largement à son compte une fois parvenu à la magistrature suprême en 1981.

L'élection présidentielle aujourd'hui

Lorsque de Gaulle s'est présenté pour la première fois à l'élection présidentielle, le 21 décembre 1958, il a été élu pour sept ans par un collège d'un peu plus de 80 000 personnes. Tout comme sous la III^{ème} et la IV^{ème} République, ce collège comprenait les députés et les sénateurs mais on l'avait élargi cette fois aux conseillers généraux, aux maires et aux délégués des conseils municipaux.

Ce n'est qu'en 1962 que de Gaulle modifie la Constitution par référendum pour faire élire le Président de la République au suffrage universel direct. Il n'agit pas ainsi pour démocratiser le régime mais, au contraire, pour le présidentialiser un peu plus. Il veut faire apparaître le Président comme l'homme providentiel, au dessus des partis, de la classe politique et des Chambres, le seul à avoir un lien direct avec l'ensemble de la population. Sa légitimité est donc, de ce fait, plus grande que celle des députés ou des sénateurs. De Gaulle n'a pas de programme et n'en a pas besoin puisqu'il affirme établir entre lui et le peuple un lien direct, unique, basé sur la confiance et non sur des revendications quelconques.

Il est amusant de remarquer qu'aujourd'hui le Parti socialiste souscrit complètement à cette personnalisation extrême de la vie politique. Ainsi François Hollande, par le biais de ses lieutenants, a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était nullement tenu - s'il était élu - d'appliquer le programme socialiste mais qu'il choisirait dans ce programme ce que bon lui semblera en ignorant le reste. Et cela parce qu'un candidat à la présidentielle ne doit pas être celui d'un parti mais d'une majorité de Françaises et de Français. Bref sur ce point aussi la gauche réformatrice s'est coulée, sans trop d'efforts et de scrupules moraux, dans le cadre de cette V^{ème} République que le P.S. avait longtemps qualifiée de "monarchique".

Depuis de Gaulle la Constitution a été modifiée à plusieurs reprises, la modification la plus importante étant celle qui, en 2000, a réduit le mandat présidentiel de 7 à 5 ans (avec possibilité pour le président sortant de se représenter une fois).

Les anticapitalistes et l'élection présidentielle

Aussi peu démocratiques qu'aient été les intentions de de Gaulle lorsqu'il a institué l'élection du Président au suffrage universel, les révolutionnaires et les anticapitalistes ont rapidement su tirer parti de cette situation en présentant des candidats.

En effet l'élection présidentielle est devenue la clé de voûte des institutions. Elle polarise à elle seule beaucoup plus d'intérêt que les autres élections (municipales, cantonales, européennes, législatives...) et permet de toucher une partie de la population qui habituellement s'intéresse peu

ou pas à la politique. D'où l'importance pour nous d'être présents à un tel scrutin afin de populariser nos idées et de toucher des dizaines de millions de personnes par le biais notamment de la télévision, de la radio et des grands journaux qui, d'habitude, ne nous donnent pas souvent la parole.

Et jusqu'à présent les résultats obtenus par les anticapitalistes et les révolutionnaires (en qualifiant ainsi celles et ceux qui se trouvaient nettement à la gauche du P.C.F.) n'ont pas été ridicules.

En 1969 Alain Krivine essuie les plâtres en rassemblant près de 240 000 électrices et électeurs (1,06 % des exprimés). En 1974 lui et Laguiller totalisent près de 700 000 voix (2,70 %). En 1981 Laguiller et Bouchardeau (PSU) flirtent avec le million de voix (3,41 %) et sept ans plus tard Juquin et Laguiller dépassent les 1,2 million (4,1 %). En 1995 Laguiller seule dépasse les 1,6 million (5,3 %) et en 2002 Laguiller, Besancenot et Gluckstein frôlent les 3 millions de suffrages (10,44 %). Enfin en 2007, dans un contexte moins favorable, Besancenot, Laguiller et Schivardi dépassent encore les 2 millions (5,75 %).

Preuve qu'il existe dans ce pays un électorat prêt à voter à l'extrême gauche pour montrer sa défiance à l'égard de la gauche réformatrice. Et la persistance d'un tel électorat depuis plus de 40 ans est une réalité en elle-même assez encourageante. D'où la nécessité pour le NPA d'être présent à cette élection en étant à la fois capable de surmonter l'obstacle des 500 signatures de parrainage par des maires, des conseillers généraux ou des parlementaires (ce chiffre, qui n'était que de 100 à l'origine, a été porté à 500 en 1976 dans le but évident de tenter d'empêcher les candidatures de courants minoritaires comme le nôtre) et aussi le coût financier d'une telle campagne.

La question du second tour

Pour terminer il faut dire un mot sur le second tour. La Constitution stipule que seuls les deux candidats arrivés en tête au premier tour restent en lice au second. Se pose alors la question de savoir quelle position adoptée, en sachant que notre candidat sera de toute façon éliminé après le premier tour.

La réponse à apporter à cette question est d'ordre tactique. Ce n'est nullement une question de principe. Elle n'est pas toujours évidente et dépend de la situation concrète dans le pays, de l'état du mouvement social, du degré de conscience de classe des travailleuses et des travailleurs auxquels nous nous adressons, de ce que disent ou font les candidats pour lesquels nous pourrions éventuellement voter.

Quelques exemples : en 1981 l'ensemble des groupes révolutionnaires a appelé à voter Mitterrand au second tour ; mais ils se sont divisés en 1988 entre les partisans de l'abstention (LO) et ceux qui voulaient faire revoter Mitterrand (LCR, OCI) ; en 2002, lorsque Jospin a été éliminé dès le premier tour, LO et le Parti des Travailleurs ont refusé de choisir entre Le Pen et Chirac alors que la LCR appelait de fait à voter pour ce dernier mais de façon détournée (avec le slogan "battre Le Pen dans la rue et dans les urnes") ; en 2007 Laguiller fait voter en faveur de Ségolène Royal, Besancenot appelle "à battre Sarkozy" (ce qui sur le fond revient au même) et Schivardi ne donne pas de consigne en précisant que lui-même votera blanc.

Tout est donc une question d'appréciation à un moment donné.

On peut résumer ainsi les attitudes possibles : boycott, abstention, vote blanc ou nul, appel à "battre la droite" c'est à dire à voter pour le candidat de gauche (à supposer évidemment qu'il soit toujours sur les rangs).

* Le boycott des élections ne peut s'envisager que dans une situation de crise révolutionnaire ou pré-révolutionnaire où le pouvoir - appuyé par la gauche réformatrice - organise des élections pour

tenter de désamorcer le mouvement social. C'est ce qui s'est passé en juin 1968 lorsque de Gaulle a dissous l'Assemblée nationale et organisé de nouvelles élections. Le P.S. et le P.C.F. s'y sont précipités en demandant en outre à leurs troupes d'arrêter grèves et manifestations de rue. Dans une telle situation un parti anticapitaliste révolutionnaire, jouissant d'une réelle implantation populaire, aurait pu boycotter ces élections de façon active (campagne d'affichage et de tracts, piquets de dissuasion et de discussion devant les bureaux de vote, manifestations de rue ...) tout en appelant à approfondir les luttes dans les entreprises, les universités et dans la rue. Mais c'est là une situation exceptionnelle dont un des exemples les plus connus est celui des Bolcheviks qui, à l'été 1905, en pleine révolution, décidèrent de boycotter le nouveau parlement (douma) convoqué par le ministre de l'intérieur russe, Boulyguine.

* L'abstention consiste à dire *“nous comprenons pourquoi une partie de la population laborieuse veut voter à gauche pour chasser la droite mais nous pensons que loin de faire une autre politique la gauche au pouvoir reprendra celle de la droite. C'est pourquoi il est hors de question pour nous de la cautionner en votant pour elle”*.

* Le vote blanc ou nul est une forme d'abstention active. Formes possibles de ce vote : mettre 0 ou 2 ou 3... bulletins dans l'enveloppe, ou d'autres noms que ceux des candidats officiels. Il s'agit aussi, par exemple, d'éditer ses propres bulletins de vote avec un texte du genre *“pas question d'approuver les ennemis des travailleurs mais pas question non plus de cautionner leurs faux amis”* et d'inciter les gens que nous influençons à les mettre dans l'urne lors du second tour. Mais cela ne peut avoir un impact politique qu'à la condition que celles et ceux disposé-E-s à faire ce geste soient assez nombreux. La gauche abertzale a utilisé cette tactique avec un certain succès au Pays Basque sud lorsque les tribunaux avaient interdit aux formations qui se réclamaient d'elle de se présenter aux élections.

* Le vote en faveur d'un candidat de gauche est toujours un vote critique. Nous disons alors aux classes laborieuses : *“Nous allons voter pour le candidat de gauche car, comme vous, nous en avons ras-le-bol de la droite. Mais attention. Une fois élu le candidat de gauche risque de faire la même politique que la droite. Et de cela il faut mieux en être conscient dès maintenant sinon le réveil risque d'être amer”*.

Chacune de ces attitudes présente des avantages et des inconvénients. Le vote critique pour la gauche peut nous permettre de nous rapprocher de gens qui nous rendraient responsables de l'échec éventuel du candidat socialiste. Mais, dans le même temps, une telle attitude risque de nous éloigner de travailleurs et de travailleuses qui n'ont aucune illusion sur Hollande et la politique social-libérale du P.S. et ne veulent en aucun cas le soutenir par leurs votes.

Bref, quelque soit le cas de figure envisagé, il s'agit d'une cote mal taillée dès l'instant où notre candidat n'est pas présent au second tour. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les anticapitalistes et les révolutionnaires puissent diverger sur ce point en privilégiant tantôt un aspect de ce choix, tantôt l'autre.